

Résolution du CED

Ensemble de données dentaires et accès aux dossiers de santé

I. Accès aux dossiers de santé pour les praticiens de l'art dentaire

Le Council of European Dentists (CED) est une organisation européenne sans but lucratif qui rassemble 33 associations dentaires nationales de 31 pays européens représentant ainsi plus de 340 000 praticiens de l'art dentaire en Europe. Fondé en 1961 dans le but de conseiller la Commission européenne sur les sujets ayant trait à la profession dentaire, le CED a pour mission de promouvoir des normes de qualité rigoureuses en matière de soins buccodentaires et un exercice professionnel de l'art dentaire performant et centré sur la sécurité du patient.

La santé buccodentaire est partie intégrante de la santé et du bien-être en général. Les maladies buccodentaires regroupent toute une série d'affections, notamment la carie dentaire, les maladies parodontales, les traumatismes dento-faciaux, l'usure dentaire, les pathologies et les cancers buccodentaires. Le cancer de la bouche est l'un des cancers avec le taux de survie le plus bas dans l'Union européenne car souvent décelé tardivement. De 80% en cas de diagnostic précoce, le taux de survie tombe à 50% à peine en cas de diagnostic tardif.ⁱ

Le CED estime qu'un meilleur partage des informations entre les disciplines médicales est nécessaire pour garantir aux patients un niveau de soins optimal.

La santé numérique constitue un enjeu majeur pour la protection des données de santé personnelles des patients. Le CED insiste sur l'importance du respect du règlement général sur la protection des données de l'Union européenne (RGPD UE)ⁱⁱ lors du traitement des données personnelles des citoyens de l'UE. Quelles que soient les circonstances, il faut toujours que le patient puisse donner son accord explicite à une utilisation de ses données de santé et se rétracter à tout moment s'il le souhaite.

- **Dans l'intérêt des patients, il est d'une nécessité absolue que les dentistes aient accès à toutes les données de santé utiles.** Par conséquent, toute banque de données médicales générale contenant des informations sur les antécédents médicaux et sociaux du patient doit être accessible aux praticiens de l'art dentaire.
- **De plus, toute information quant aux allergies éventuelles du patient est d'une importance majeure en dentisterie.** Les signalements automatiques au moyen des prescriptions électroniques aident les dentistes à trouver un médicament de substitution ou une autre solution thérapeutique.
- Il faut absolument améliorer le diagnostic précoce des cancers de la bouche en renforçant la sensibilisation et l'échange d'informations entre le corps médical, les patients et le grand public.ⁱⁱⁱ **Tous les professionnels de santé devraient avoir accès aux données de santé, qu'ils exercent dans le système public ou non.**
- Les dentistes sont généralement les premiers consultés en cas d'affections de la cavité buccale. Ils sont donc idéalement placés pour procéder à un dépistage opportuniste du cancer de la bouche, prodiguer des conseils et pratiquer des interventions en consultation dans le cadre d'une visite de routine. **L'accès libre à l'ensemble des**

dossiers médicaux du patient permettrait au dentiste de mieux comprendre les facteurs de risques associés au cas qui l'occupe.

- Ces mesures permettraient d'accroître le diagnostic précoce, bénéfique pour le système de soins de santé en général, et d'améliorer le taux de survie des patients atteints d'un cancer de la bouche.

II. Ensemble de données dentaires

À la suite de la création du Dossier européen de santé, le CED recommande qu'un ensemble de données dentaires soit inclus dans les données visées par l'échange transfrontalier.

L'ajout des dossiers médicaux dentaires dans les dossiers de santé nationaux et européens pourrait permettre d'éviter que des examens et procédures comme des radiographies Cone Beam (CBCT) ou panoramiques (OPT) soient refaits inutilement, ce qui limiterait aussi les dépenses pour la sécurité sociale et la surexposition des patients.^{iv} Le partage des dossiers pourrait aussi contribuer à limiter les prescriptions d'antibiotiques.

Les dossiers dentaires jouent un rôle majeur dans l'identification des victimes dans le cadre d'enquêtes criminelles, de catastrophes, de la découverte de corps décomposés ou ayant subi de multiples traumatismes mais aussi d'autres situations n'autorisant pas l'identification visuelle. Lorsque le recours aux méthodes d'identification classiques est impossible ou insatisfaisant, l'odontologie médico-légale est d'une importance majeure.

III. Ensemble de données dentaires essentiel

Conscient de la quantité significative de données dentaires pertinentes pour la santé, le CED a identifié un ensemble de données dentaires essentielles et établi un classement en fonction de la pertinence des informations proprement dites. Le CED appelle la Commission européenne et les États membres à en tenir compte dans le cadre des discussions sur l'ensemble des domaines d'information médicales visé par l'échange transfrontalier.

Données utiles devant être accessibles pour les dentistes :

Information		Pertinence	Justification	Exemples
Médicaments	Prise actuelle/ prescription	Obligatoire	Sécurité du patient	Impact du traitement Prescriptions
	Prise passée/ prescription	Obligatoire	Sécurité du patient	Les bisphosphonates augmentent considérablement les risques des procédures de soins dentaires les plus simples
Allergies		Obligatoire	Sécurité du patient	Prescriptions par les dentistes
Antécédents sociaux	Tabagisme/ consommation d'alcool	Nécessaire	Qualité des soins	Dépistage du cancer

Antécédents médicaux	Maladies non transmissibles	Obligatoire	Sécurité du patient et de l'équipe de soins	
Dispositifs médicaux	Prothèses	Nécessaire	Qualité des soins	Prothèse de la hanche et pacemaker peuvent influencer considérablement le choix du traitement

Ensemble de données dentaires minimum à inclure dans les données visées par l'échange transfrontalier :

Information		Pertinence	Justification	Exemples
Bilan radiologique dentaire		Obligatoire	Sécurité du patient Identification/odontologie médico-légale	Efficacité du diagnostic et du traitement
Radiographies				
	Panoramiques (OPT)	Souhaité Obligatoire	Sécurité du patient Identification/odontologie médico-légale	Éviter la surexposition aux radiations
	Interproximales (Bitewings)	Optionnel Obligatoire	Qualité des soins Identification/odontologie médico-légale	Décision de restaurer ou non
	Cone Beam (CBCT)	Optionnel	Sécurité du patient	Éviter la surexposition aux radiations
Dispositifs médicaux				
	Implants dentaires	Obligatoire	Qualité des soins	Informations requises pour les réparations de couronne.

L'ensemble de données ci-dessus contient le minimum d'informations à inclure dans l'ensemble de données de santé visé par l'échange transfrontalier. Nous avons classé les données selon leur pertinence et les avons groupées sous les qualificatifs obligatoire, nécessaire, souhaité et optionnel afin de donner une idée de l'importance de leur intégration dans les plateformes d'échange de données au niveau européen.

Ces données ne sont pas destinées à être utilisées ni à servir de référence dans les cabinets dentaires pour le traitement des patients. Il va sans dire qu'une anamnèse ainsi qu'un examen complet du patient sont indispensables avant tout diagnostic ou choix de traitement.

III. Recommandations

L'accès aux dossiers de santé nationaux et européens pour les professionnels de la santé va contribuer à améliorer la qualité et la continuité des soins proposés aux citoyens. Par conséquent, le CED demande :

- l'intégration de l'ensemble de données dentaires essentiel présenté ci-dessus dans les dossiers médicaux de tous les citoyens de l'Union européenne.
- le libre accès aux dossiers de santé nationaux et européens pour tous les praticiens de l'art dentaire en Europe.

Adopté par l'Assemblée Générale du CED de novembre 2019

ⁱ Système européen d'information sur le cancer (2018). Estimates of cancer incidence and mortality in 2018 [Estimations d'incidence et de mortalité des cancers en 2018]. Consultation :

[https://ecis.jrc.ec.europa.eu/explorer.php?\\$1-All\\$2-All\\$4-1,2\\$3-1\\$6-0,14\\$5-2008,2008\\$7-7\\$0-0\\$CEstByCountry\\$X0_8-3\\$CEstRelative\\$X1_8-3\\$X1_9-AEE](https://ecis.jrc.ec.europa.eu/explorer.php?$1-All$2-All$4-1,2$3-1$6-0,14$5-2008,2008$7-7$0-0$CEstByCountry$X0_8-3$CEstRelative$X1_8-3$X1_9-AEE)

ⁱⁱ <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2016/679/oj>

ⁱⁱⁱ Livre blanc du CED Santé buccodentaire : mieux vaut prévenir que guérir

^{iv} Toute imagerie médicale doit être conforme à la norme DICOM. <https://www.dicomstandard.org/>